



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-01973**

DE : **M. CORMIER (ACADIE-BATHURST)**

DATE : **LE 12 DÉCEMBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE RALPH GOODALE, C.P., DÉPUTÉ.**

---

Réponse du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Policiers**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le gouvernement est engagé à assurer que les agents d'application de la loi disposent des ressources et du soutien dont ils ont besoin pour protéger les Canadiens et pour se protéger eux-mêmes.

Au titre du *Code criminel*, les responsables de l'ordre public, comme les agents de police, sont exemptés des infractions criminelles liées à la possession d'armes à feu dans le cadre de leurs tâches ou de leur travail.

Comme tous les Canadiens, les agents de police qui sont hors service ou à la retraite peuvent obtenir un permis d'arme à feu en satisfaisant aux exigences énoncées dans la *Loi sur les armes à feu*.

Dans le cadre des efforts continus visant à s'assurer que ses agents sont adéquatement soutenus dans leur tâche de protéger les Canadiens, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) s'efforce d'apporter plusieurs changements clés à sa politique opérationnelle. Ces changements incluent le fait d'assurer que, dans la mesure du possible, il y a des armes à feu longues dans les véhicules de police en fonction, que les armes à feu soient entreposées avec suffisamment de munitions, que les fusils soient munis de bretelles qui en améliorent l'utilisation et la sécurité, que les agents de la GRC bénéficient d'une

formation améliorée relativement à l'utilisation des armes à feu et qu'on accélère le déploiement des carabines de patrouilles à l'échelle de la force.

En ce qui a trait aux armes à feu de réserve, au moment de l'obtention de leur diplôme, les agents de la GRC sont qualifiés pour utiliser le fusil de service et la carabine de patrouille de la GRC en plus du pistolet de service de la GRC. Lorsqu'ils interviennent dans le cadre de demandes d'intervention à risque élevé, conformément à un modèle d'évaluation du risque, les membres peuvent intervenir avec une arme à feu appropriée en plus de leur pistolet de service, ce dernier devenant par le fait même leur arme à feu de réserve.

Il est important de noter que la GRC forme maintenant un plus grand nombre d'agents : 1 152 cadets seront diplômés cette année et 1 280, l'an prochain, soit plus du triple du nombre de cadets diplômés en 2013-2014.

Notre gouvernement va aussi faire venir des experts, des praticiens et du personnel de première ligne et des décideurs dans le cadre d'un sommet sur la violence armée et les gangs en mars 2018. Cette conférence sera une occasion sans précédent de se pencher sur les défis, les solutions potentielles et les pratiques exemplaires dans le cadre de la lutte contre le crime armé et contre les effets mortels des gangs et des armes illégales dans les collectivités à l'échelle du Canada. Nous espérons rencontrer de nombreux participants, y compris des organismes d'application de la loi, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des administrations municipales, des organisations communautaires et liées à la santé mentale et des organisations autochtones et non gouvernementales.

De plus, notre gouvernement a affecté 327,6 millions de dollars sur cinq ans et 100 millions de dollars de façon continue pour fournir le soutien nécessaire aux collectivités et aux services d'application de la loi. Notre gouvernement continuera de travailler en collaboration avec les intervenants tandis que nous prenons des mesures raisonnables et efficaces pour atteindre notre objectif de soutenir les responsables de l'application de la loi tandis qu'ils continuent d'assurer la sécurité des Canadiens.